

Sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies

1. Les contrats d'approvisionnement pour les chaufferies

1.1. Pourquoi un contrat d'approvisionnement pluriannuel

La plupart des maîtres d'ouvrages ont contractualisé avec leur fournisseur. Cependant ces contrats sont généralement annuels et ainsi ne permettent pas de :

- Sécuriser en quantité la fourniture en combustible de la chaufferie dans le temps
- Donner une visibilité sur l'évolution du prix du bois entrant en chaufferie
- Disposer d'un combustible aux qualités requises pour garantir un bon fonctionnement de la chaufferie. En effet les fournisseurs en bois déchiqueté ont besoin d'avoir une visibilité à moyen terme sur la demande en quantité et qualité de produit afin de pouvoir répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages.

Il est donc essentiel de généraliser les **contrats d'approvisionnements pluriannuels**.

1.2. Caractéristiques du contrat

- Il est souhaitable de généraliser des contrats d'approvisionnement au kWh et non à la tonne ou au mètre cube apparent. Cela implique de disposer à chaque livraison d'un bon de livraison spécifiant le tonnage livré et l'humidité brute du combustible. Il est impératif que les maîtres d'ouvrages disposent de garanties sur les caractéristiques réelles du combustible entrant en chaufferie pour garantir le fonctionnement de l'installation
- Les contrats de fourniture au kWh sortie chaufferie constituent aussi une option viable mais peuvent s'avérer rapidement plus coûteux pour le maître d'ouvrage.

1.3. Comment consulter

- La consultation auprès des fournisseurs doit être effectuée le plus en amont possible. Un délai de **1 an** est idéal afin que les fournisseurs puissent prendre les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des maîtres d'ouvrages.
- Nécessité d'introduire dans les consultations des garanties sur la qualité du combustible entrant en chaufferie et de faire que ce critère ait une influence réelle sur le choix du prestataire.

Lucile Perdereau

Chargée de mission retour d'expérience et innovation - Communes forestières 13

14/10/2014

2. Charte de Qualité Combustible bois Déchiqueté

2.1. Les objectifs de la Charte

- Garantir aux maîtres d'ouvrage un combustible de qualité et le service des fournisseurs.
- Accompagner les fournisseurs dans l'amélioration de la qualité de leur prestation.
- Rétablir le dialogue entre les intervenants des chaufferies en fonctionnement.

2.2. Les garanties pour les maîtres d'ouvrage

- Avoir un combustible adapté à sa chaufferie
- Avoir une visibilité sur la qualité réelle du combustible grâce à des contrôles réguliers
- Disposer d'une qualité de service des fournisseurs (horaires de livraison, enquête satisfaction des clients)

2.3. Etat d'avancement

2012 : lancement officiel de la Charte :

- **5** fournisseurs adhérents (Entreprises Bayle, Serpe, Garosi, Onf Energie, Association Maures Bois Energie)
- **59** chaufferies livrées pour **4800** tonnes livrées

2012-2013 : premiers contrôles aléatoires réalisés durant la saison de chauffe

2014 :

- **5** fournisseurs adhérents (Entreprises Bayle, Energie Bois Territoires, Garosi, Onf Energie, Association Maures Bois Energie)
- **86** chaufferies livrées pour **9800** tonnes livrées annuellement (Multiplication par 2 du tonnage livré)

2.4. Perspectives de développement

- ➔ Renforcer le dialogue entre les acteurs, notamment en impliquant d'avantage les entreprises de maintenance et les chaudiéristes dans les réflexions de la charte.
- ➔ Recherche de solutions innovantes pour optimiser le séchage du combustible (évaluation du coût de stockage, analyse des solutions sur le séchage forcé)
- ➔ Réflexions sur la mise en place de projets pilotes pour le séchage

Jean-Pierre PEYRON

Président du Comité de suivi de la Charte Qualité Bois Déchiqueté
Maire de la Commune de Viens (84)

14/10/2014

Pour en savoir plus

Consultez le site internet de la mission régionale bois énergie

<http://www.ofme.org/bois-energie>